



Comment encourager la pratique du vélo et de la marche à pied en toute sécurité ?

Journée d'échanges – Villages à vivre

*La Haye-Fouassière – 12 mars 2018*

# Les enjeux piétons/vélos dans les villages

*La sécurité, le confort et le développement local*

- ▶ Créer des cheminements piétons en entrée d'agglomération et améliorer le confort dans les centres-bourgs anciens
- ▶ Sécuriser les sorties d'écoles
- ▶ Assurer des liaisons cyclables entre pôles (lotissement, stade, école, etc.) et faciliter la circulation des cyclistes à l'intérieur des bourgs
- ▶ Protéger les cheminements jusqu'aux arrêts de bus
- ▶ Intégrer les chemins de randonnées ou boucles locales vtt



# La chaîne du déplacement à pied et en vélo

## *Une réflexion globale sur le territoire*

### ► Le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)

- *Il permet sur une sélection de voies, d'améliorer l'accessibilité pour les PMR, en programmant des priorités d'actions, en concertation avec des associations locales.*
- *La chaîne du déplacement piéton prend en compte les ERP, les zones de stationnement, les arrêts de bus, les pôles de vie locale (commerces, services, associations, etc.)*
- *La réflexion sur les cheminements piétons prend en compte l'aménagement de l'espace publics, des trottoirs et le statut des voies*

### ► Le plan de circulations douces

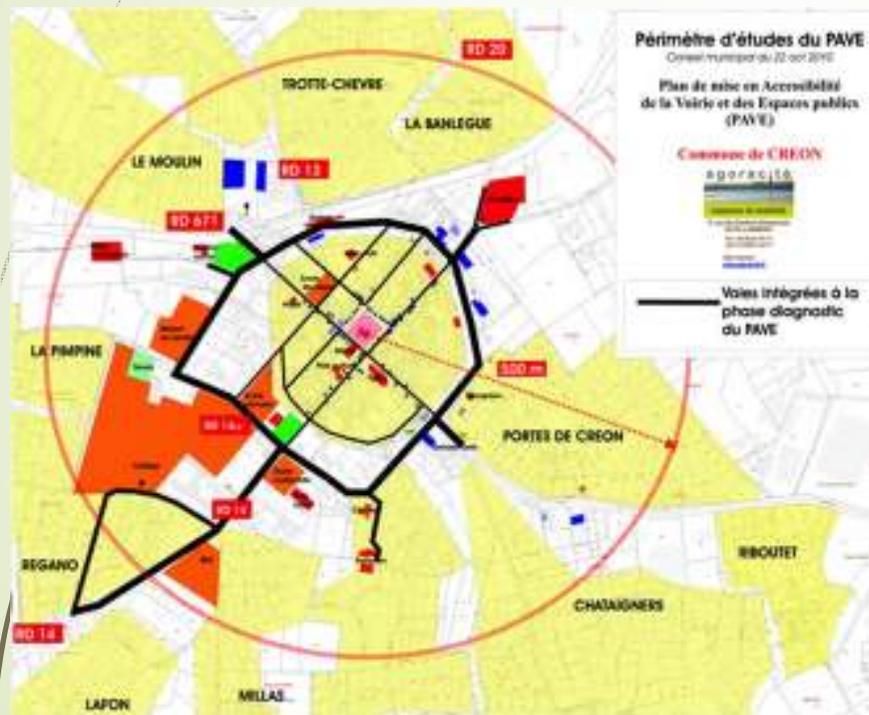
- *Il permet à l'échelle de la commune de proposer la prise en compte des circulations cyclables et des cheminements piétons, avec différents outils d'aménagements*
- *Les itinéraires cyclables sont programmés en fonction des pôles à desservir et des espaces publics disponibles pour ne pas pénaliser les piétons*
- *Le statut des voies est souvent réadapté pour prendre en compte la hiérarchie des voies et proposer un véritable plan de modération de la vitesse, avec un meilleur partage de la voirie et des espaces publics*

### ► L'étude de sécurité des déplacements

- *L'étude d'entrée d'agglomération ou de traversée d'agglomération s'articule autour d'un axe structurant mais doit prendre en compte le fonctionnement de la commune, l'ensemble des usagers et des approches thématiques multiples (accidents, vitesse, trafic, stationnement, lecture de la voie, usages urbains, comportements des usagers, etc.)*

## Le PAVE - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics

- Relevés des défauts d'accessibilité sur le périmètre mettant en évidence des ruptures dans la chaîne des déplacements piétons y compris à cause des aménagements cyclables



- Largeur, confort, obstacles, mobilier hors normes*



- Bandes et pistes cyclables au détriment des piétons*

## Les actions circulations douces d'un PAVE

- **Une voirie pour tous** : Programmation sur 3 niveaux de priorité, d'aménagements de la voirie pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées (tous types de handicaps) ou PMR se déplaçant difficilement (personnes âgées, parents avec les poussettes, etc.).
- **Une démarche participative** :
  - concertation avec les associations dont parents d'élèves et écoles, personnes handicapées, personnes âgées, etc.
  - sensibilisation des élus et techniciens
  - Information de la population (plaquette, panneaux d'information, réunions publiques, etc.)
- **Un nouveau statut des voies** : aire piétonne temporaire aux abords des écoles et collège, zone de rencontre bastide, voie verte, piste cyclable à condition de conserver au minimum 1,40 m pour les piétons avec une séparation tactile et visuelle

# Statut des voies



## Aires piétonnes temporaires



➔ AVANT



➔ APRES



# Une meilleure prise en compte des piétons dans les aménagements cyclables

- *Zone de rencontre Bastide et double sens cyclable*



- *Voie verte*



- *Piste cyclable à transformer en voie verte*



# Etude de sécurité en entrée d'agglomération

## Propositions d'actions Etude de sécurité Entrée d'agglomération RD 20

